Décision 08-D-12 du 21 mai 2008

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la production du contreplaqué

Posted on: 21 mai 2008 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Conseil de la concurrence (autosaisine)
Dispositif(s)	Décision mixte Injonction de publication Pratique établie Pratique non établie Sanctions pécuniaires
Procédure(s)	Clémence Transaction

Entreprise(s) concernée(s)	Rougier SA, société Jean Thébault, Plysorol, Rougier Panneaux, Etablissements A. Mathé, Etablissements Guy Joubert , Etablissements Allin, UPM Kymmene Wood SA

Lire

le texte intégral de la décision
480.02 Ko

le communiqué de presse